

RAPPORT N°12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les modifications de l'organigramme,

Considérant la demande d'augmentation d'agrément de l'ALSH d'Ambert,

Considérant la réponse à l'appel à projet « petites villes de demain »,

Considérant les besoins en maintenance et en sécurité informatique de l'établissement,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Catégorie du poste	Cadre d'emploi	Modification proposée	Modification proposée	Augmentation de la masse salariale annuelle
Chargée de mission patrimoine	Catégorie C	Adjoints du patrimoine	Catégorie C ou B Adjoints du patrimoine ou animateurs du patrimoine	Chef équipe patrimoine	1 262€
Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	Catégorie C	Adjoints techniques	Catégorie C ou B Adjoints technique ou technicien	Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques – assistante du responsable d'équipement	1 262€

MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Modification de la masse salariale annuelle
Gestionnaire carrières/paies	Adjointes administratifs ou rédacteurs	17h30	28h	10 351€ (Suppression CDD - 17 930€)
Agent(e) d'entretien ALSH	Adjointes techniques	9h30	17h30	6 695€

CREATIONS DE POSTE

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Type emploi	Augmentation de la masse salariale annuelle (incluse dans le budget prévisionnel)
AFEAD	Habitat	Chargé(e) de mission « petites villes de demain »	Techniciens ou rédacteurs	35H	CDD projet	36 850€
RM	Informatique	Responsable informatique directeur adjoint pôle RM	Ingénieurs	35H	Emploi permanent	53 000€
EJE	ALSH	Animateur EJE	Adjointes d'animation	35H	Emploi permanent	33 125€
TECH	Réduction des déchets	Chargé(e) de mission prévention PLPDMA	Agents de maîtrise	35H	CDD projet	Reconduction projet antérieur

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé d'approuver :

- Les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- Les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;

- Les créations de postes ci-dessus présentées ;
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.